

<http://www.apden.org/Consultation-sur-les-programmes-de.html>

APDEN

Consultation sur les programmes de lycée

- Menu central - Actions - L'A.P.D.E.N. répond à ... -



Date de mise en ligne : mardi 9 octobre 2018

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

L'A.P.D.E.N. a été invitée par le Conseil Supérieur des Programmes à apporter sa contribution, à l'instar des autres associations et syndicats d'enseignants du second degré, dans le cadre de la consultation sur l'élaboration des nouveaux programmes de lycée. La modalité initialement retenue par le CSP consistait en une audience ; l'association a fait le choix de la décliner, en raison de l'absence de communication préalable des projets de programmes. Elle a en revanche produit et communiqué au CSP une première contribution écrite, nécessairement insatisfaisante à ce stade car contrainte à prendre appui sur les programmes et dispositifs existants. Ce travail sera donc suivi d'autres contributions, élaborées sur la base des projets officiels de programme, à mesure qu'ils seront connus.

—0—

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Supérieur des Programmes,

Dans la continuité de son audition du 11 juin dernier par le Conseil Supérieur des Programmes, le Bureau national de l'A.P.D.E.N. [1] soumet ici à votre attention, en réponse à votre récente sollicitation dans le cadre de votre mission d'élaboration des programmes du futur lycée, sa contribution aux travaux de votre groupe. Nous tenons néanmoins à souligner la difficulté d'un tel exercice, en l'absence de communication préalable des projets de programmes établis par les différents groupes de travail. Les propositions formulées dans cette contribution relèveront donc, avec toutes les limites induites, et à notre réel regret, de principes structurels généraux, et de pistes suggérées depuis l'existant. Nous nous appuierons à cet effet sur l'expertise acquise par l'association, dans un objectif de cohérence avec l'engagement gouvernemental en faveur de l'éducation aux médias et à l'information.

Il nous semble ainsi indispensable que le professeur documentaliste puisse assurer, dans le cadre des nouveaux programmes du lycée, son rôle "*d'enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias*", qui se donne pour objectifs :

- de conforter l'acquisition par chaque élève de la culture de l'information nécessaire à la vie en société et à la compréhension du monde,
- de développer l'autonomie et l'esprit critique de l'élève dans sa recherche et sa production documentaires et informationnelles,
- de développer des notions complexes au sein de parcours de formation spécifiques.

Les principes retenus pour la conception des programmes n'envisageant pas, selon les positionnements recueillis lors de l'audience du 11 juin, la mise en place d'un curriculum en information-documentation, les objectifs précités ne pourront, selon nous, être atteints qu'à la condition que la mission d'enseignement du professeur documentaliste soit inscrite dans les programmes disciplinaires, dès lors que des contenus info-documentaires sont mobilisés, dans une logique de co-enseignement ou de partage des objectifs d'apprentissages selon une articulation d'apports complémentaires.

La mission dévolue au professeur documentaliste de *[former] tous les élèves à l'information documentation et [de contribuer] à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information [...] dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle* [2], appelle en effet, en premier lieu, à garantir les conditions de mise en oeuvre qui favorisent l'acquisition de savoirs en information documentation par tous les élèves.

En matière de contenus, dans la continuité du collège qui, à défaut de l'instauration d'un enseignement de

l'information-documentation, a connu la mise en place d'un *référentiel en Éducation aux médias et à l'information* en 2015, et dans l'objectif de développer et d'approfondir les apprentissages info-documentaires ainsi engagés, les programmes du lycée doivent viser à l'élaboration d'une culture de l'information et des médias pour l'ensemble des élèves. Cet objectif appelle un enseignement des contenus de l'information-documentation, dispensé par le professeur documentaliste, seul ou en collaboration, selon une progression de la seconde à la terminale. Le *référentiel en Éducation aux médias et à l'information* en vigueur au collège structure ses contenus en quatre domaines : *Utiliser les médias et les informations de manière autonome*, *Exploiter l'information de manière raisonnée*, *Utiliser les médias de manière responsable* et *Produire, communiquer, partager des informations* ; nous proposons, pour les programmes du lycée, en appui sur les travaux didactiques complémentaires de l'A.P.D.E.N. et du GRCDI [3], de présenter les notions et compétences info-documentaires concernées selon les quatre domaines suivants :

- Environnements informationnels et numériques
- Processus d'information et de documentation
- Recul critique sur les médias, le numérique et l'information
- Responsabilité légale et éthique relative à l'information

Afin de préciser les leviers envisageables, nous relevons ici, pour chacun de ces domaines, les ancrages disciplinaires possibles, sur la base des précédents travaux de l'association présentés dans la publication *Vers un curriculum en information documentation* [4], sans viser à l'exhaustivité.

Domaine 1- Environnements informationnels et numériques

En **classe de seconde**, les élèves sont amenés à fréquenter un nouveau CDI (Centre de Documentation et d'Information) et à se familiariser avec de nouvelles ressources et outils de référence, imprimés et numériques. Il s'agit également, à ce niveau, d'approfondir les notions de base de données et d'architecture de l'information. L'enseignement info-documentaire dans le domaine de la connaissance des environnements informationnels et numériques aura ainsi pour objectif d'amener les élèves à :

- organiser un environnement informationnel personnel ;
- comprendre le fonctionnement des bases de données en ligne ;
- repérer les références qui permettent d'identifier un document.

L'adaptation à ce nouvel espace informationnel peut être envisagé dans le cadre du cours de **français**. L'utilisation de ressources papier et numériques sera l'occasion d'étudier l'histoire des supports de l'écrit et des modalités de production et de réception des textes.

Cette première approche des apprentissages visés sera approfondie dans le cadre du cours d'**EMC**, au sein duquel on pourra développer, pour favoriser les apprentissages relatifs au recul critique, les notions associées aux *médias sociaux*, incluant des approfondissements concernant la *base de données*, le *cloud computing*, le *média*, la *médiatisation* et l'*architecture de l'information*.

Ce travail sur les bases de données peut également être l'occasion de collaborations avec les professeurs de **mathématiques**, au sujet des algorithmes. Le nouvel enseignement **Sciences numériques et technologie** semble pouvoir se prêter tout particulièrement à des approches interdisciplinaires associant information-documentation et mathématiques. Le professeur documentaliste, par sa formation universitaire en sciences de l'information et de la communication, est par exemple le plus à même d'enseigner *l'histoire et l'épistémologie générale du numérique*,

comme préconisé dans la *Note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat* publiée par vos services en mai 2018.

En seconde, les élèves doivent également apprendre à identifier et reporter les références d'un document, appréhender la rédaction d'une bibliographie et travailler sur la notion de source : cet apprentissage pourra être mené par le professeur documentaliste, notamment, en co-enseignement avec le professeur d'**histoire-géographie**.

En classes de première et de terminale, l'enseignement info-documentaire dans le domaine de la connaissance des environnements informationnels et numériques devra se donner pour objectif :

- d'organiser un environnement informationnel personnel et professionnel ;
- de comprendre l'origine, le fonctionnement et l'évolution des ressources ;
- de maîtriser l'écriture des références qui permettent d'identifier un document.

Les élèves sont, à ces niveaux, amenés à fréquenter d'autres centres de ressources, complémentaires du CDI, telles que les médiathèques et les bibliothèques universitaires. Cela constitue l'occasion de renforcer les liens avec l'enseignement supérieur et d'envisager l'orientation future des élèves. Ces derniers seront ainsi amenés à élaborer une veille informationnelle plus complexe et à approfondir les notions abordées en classe de seconde.

En vue du **grand oral**, les élèves doivent, en particulier, savoir rédiger une bibliographie, compétence qui pourra faire partie des critères d'évaluation de cette épreuve. Un travail sur l'identification et l'évaluation des sources devra par conséquent être mené dans l'**ensemble des disciplines**, en co-enseignement avec le professeur documentaliste. Les élèves y seront amenés à définir clairement les notions de *source* et de *document*, dans leur complexité, à partir des notions essentielles qui y sont rattachées. Dans les environnements informationnels et numériques, il s'agit de maîtriser ces notions afin de mieux comprendre l'origine de l'information et la caution que l'on peut lui attribuer.

Le programme de l'enseignement de spécialité **Numérique et sciences informatiques** pourrait d'autre part, là encore, donner l'opportunité aux professeur de **mathématiques** et professeur documentaliste de travailler ensemble, notamment sur l'algorithme, en relation avec le thème *Enjeux moraux et civiques de la société de l'information* présent dans l'actuel programme d'**EMC**, qui peut donner matière à explorer les algorithmes des principaux réseaux sociaux.

Domaine 2 - Processus d'information et de documentation

En classe de seconde, le travail en interdisciplinarité est essentiel afin de consolider les apprentissages info-documentaires du collège. Sur des temps concertés, le professeur documentaliste amènera les élèves à poursuivre le développement de leurs compétences en termes de recherche d'information et de production documentaire, afin d'assurer, par ses apports théoriques spécifiques, le réinvestissement de ces acquisitions dans les différents champs disciplinaires.

Les connaissances et compétences relatives aux processus d'information et de documentation ont pour objectif, à ce niveau :

- de consolider les notions associées à la recherche d'information et à la production documentaire ;
- de maîtriser l'accès à l'autonomie et à l'esprit critique dans ces activités informationnelles, scolaires et

extra-scolaires.

La recherche d'information et son exploitation vers une production de l'élève relèveront, autant que possible, de projets de recherche co-construits avec une ou plusieurs autres disciplines (**lettres, histoire, géographie, SVT, etc.**).

En **français**, il nous semble pertinent de conserver les occurrences relatives au travail mené avec les professeurs documentalistes, dans les programmes actuellement en vigueur. En effet, l'une de leurs finalités, en classe de seconde, consiste en un *développement d'une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation*, comprenant, parmi les compétences déclinées, de *connaître la nature et le fonctionnement des médias numériques, et les règles qui en régissent l'usage* :

- *être capable de rechercher, de recueillir et de traiter l'information, d'en apprécier la pertinence, grâce à une pratique réfléchie de ces outils* ;
- *être capable de les utiliser pour produire soi-même de l'information, pour communiquer et argumenter*.

L'étude de la langue comprend ensuite, toujours dans la version actuelle du programme, cette préconisation : *il est souhaitable, en complément, qu'un certain nombre d'activités de lecture, de recherche et d'écriture puissent être réalisées en relation avec le travail mené, au CDI, avec le professeur documentaliste* ; il s'agit en particulier de faire des *recherches documentaires et en exploiter les résultats* [5].

L'**EMC** se prête plus précisément, par les méthodes pédagogiques précédemment favorisées, parmi lesquelles, notamment, les débats argumentés, aux apprentissages relatifs aux processus d'information et de documentation. La préparation de tels débats exige de fait le recours à des sources informationnelles et documentaires diverses qui doivent être identifiées et évaluées, et à l'utilisation, non exclusive, des ressources du CDI. Ces recherches préparatoires ont toute pertinence à être menées en co-enseignement avec le professeur documentaliste.

L'**histoire et la géographie** sont deux disciplines exigeant un travail régulier et approfondi sur le document (nature, auteur, date, contexte et conditions de production, etc.). De manière naturelle, le travail de recherche informationnelle gagnerait à être mené de manière régulière, selon les notions abordées, en co-enseignement avec le professeur documentaliste, sur des ressources imprimées, mais aussi numériques, permettant ainsi des apprentissages relatifs aux outils de recherche, aux sources, aux références, etc.

Ainsi, il nous paraît primordial de travailler prioritairement, dès la seconde, les notions de *besoin d'information*, d'*espace informationnel*, d'*outil de recherche*, de *source*, de *référence*, de *requête*, de *mot-clé*, puis de *document primaire*, de *document secondaire*, et enfin, de *langage documentaire*, de *théâtre* et d'*indexation*, dont la maîtrise progressive est indispensable à l'approfondissement des notions plus complexes que sont l'*exploitation de l'information*, l'*évaluation de l'information* (dont la *pertinence*), l'*analyse documentaire*, la *synthèse* et la *production documentaire*.

En classes de première et de terminale, les dispositifs favorisant un travail en autonomie guidée de l'élève sont précieux pour consolider les compétences et la maîtrise des notions relatives à la recherche et à la production documentaires, sur des bases cohérentes, en interdisciplinarité ou pluridisciplinarité. Il conviendra donc, dans le cadre de tels dispositifs existants dans les grilles du nouveau lycée, de donner l'opportunité au professeur documentaliste, en tant qu'enseignant, d'assurer le suivi pédagogique des élèves dans la consolidation des capacités suivantes : l'identification du besoin d'information, l'exploitation complémentaire des ressources, l'examen de la pertinence de ces ressources, l'appropriation des informations, la structuration d'une production documentaire, la mention des références bibliographiques.

Ces dispositions permettraient ainsi un travail d'approfondissement sur les notions abordées et les compétences développées en classe de seconde, avec l'idée d'une préparation à l'épreuve terminale du **grand oral** prise en charge pour partie par le professeur documentaliste, qui nécessiterait néanmoins la mise en place d'un volume horaire dédié dans les enseignements : c'est là, en effet, un travail complexe, à mener sur la durée, qui nécessite manifestement l'apport conjoint de chaque discipline et du professeur documentaliste.

Domaine 3 - Recul critique sur les médias, le numérique et l'information

Il est nécessaire de poursuivre, en classe de seconde, les apprentissages sur les sujets d'étude que sont les médias. En ce qui concerne les médias d'actualité, il peut s'agir, en collaboration avec les professeurs de **français**, d'**EMC**, de **SES**, par exemple, de permettre la découverte de médias variés, sur la base d'un panel élargi et d'un niveau de lecture plus complexe, pour le lycée. Au-delà des approches mettant en jeu la lecture et l'étude critique des médias, dans la continuité des enseignements dispensés en classes de quatrième et de troisième et compte-tenu de capacités de rédaction plus développées chez les élèves de seconde, les activités de production et d'écriture seront ici particulièrement pertinentes pour aborder les notions info-documentaires concernées, en particulier à travers la mise en place de discussions et de débats argumentés.

Ainsi, l'enseignement info-documentaire visant à favoriser un recul critique sur les médias, le numérique et l'information a pour objectif, à ce niveau :

- de poursuivre le développement de la culture de l'information des élèves (notions convoquées : médias, médias d'actualité, accès à l'information), sur la base d'une diversification des ressources et des approches ;
- de cerner le rôle des médias sociaux en ligne vis-à-vis de l'information, de la construction de la présence numérique de chaque individu et de ses conséquences, dans une approche équilibrée (risques / bénéfices).

En complémentarité avec les notions et compétences entrant en jeu dans les processus d'information et de documentation, le programme de **français** peut ici se donner comme objectif d'apprendre aux élèves, en co-enseignement avec le professeur documentaliste, à utiliser des médias, de manière responsable, comme supports de création et de production. L'expertise du professeur de français légitime sa responsabilité quant aux apprentissages liés au discours (dans l'énonciation) et à la lecture de l'information (dans l'interprétation), le professeur documentaliste se donnant pour objectif le travail sur la forme (document, structure, support, source...) et la communication.

En outre, il nous semble que le programme de l'enseignement d'exploration **Littérature et société**, amené à disparaître, présentait néanmoins des objets d'étude qu'il serait intéressant de conserver et d'intégrer dans le nouveau programme de français. Ainsi, l'objet d'étude *Média, information et communication : enjeux et perspectives* se donnait comme objectif de faire réfléchir les élèves à la place et au rôle des médias dans la société par l'étude de messages médiatiques, permettant ainsi de traiter les notions d'*information*, de *média*, de *type d'information* et de *message*. Les connaissances qui entrent en compte dans l'utilisation des moyens de communication numériques d'une manière raisonnée, libre et autonome, comprennent logiquement la notion de *médias sociaux*, dont l'enseignement peut s'appuyer sur une exploration visant à conduire les élèves qui le souhaitent vers les métiers de l'information et de la communication. Le professeur documentaliste aura ainsi toute pertinence à participer à cet enseignement [6].

L'inscription de l'éducation à l'esprit critique dans le cadre du parcours citoyen trouverait pleinement place, sur la base de l'existant, dans les programmes d'**histoire-géographie** et d'**EMC**. Les notions d'*évaluation de l'information*, de *validité de l'information* et de *désinformation* doivent être au cœur de cet enseignement, pris en charge par le

professeur documentaliste en co-enseignement avec ses collègues disciplinaires. Une première approche de la problématique de la présence numérique pourra également être assurée par le professeur documentaliste, dans l'objectif d'un approfondissement au cycle terminal.

En classe de première et terminale, l'accent devra être mis sur l'analyse de l'information dans les médias, en particulier en information-documentation ; il s'agit de prendre en considération les aspects techniques qui sous-tendent le fonctionnement des médias et le traitement de l'information, et le développement éditorial des médias, au regard des orientations politiques et des modèles économiques. Enfin, si le développement et l'évolution des médias sociaux (en ligne) suppose un traitement spécifique, il se fonde cependant sur l'étude des mêmes enjeux techniques, politiques et économiques.

Ainsi, l'enseignement info-documentaire visant à favoriser un recul critique sur les médias, le numérique et l'information a pour objectif, à ce niveau :

- de poursuivre le développement de la culture de l'information des élèves (médias, médias d'actualité, accès à l'information), en particulier en termes d'évaluation de l'information ;
- de cerner le rôle des médias sociaux en ligne vis-à-vis de l'information, de la construction de la présence numérique de chaque individu et de ses conséquences, dans une approche équilibrée (risques / bénéfices).

Le programme actuel d'**EMC**, en première, traite des *enjeux moraux et civiques de la société de l'information* et plus précisément de la *notion d'identité numérique* et de la *spécificité et [du] rôle des différents médias et éléments permettant la compréhension critique des informations dont ils sont porteurs et des réactions qu'ils suscitent (commentaires interactifs, blogs, tweets...)*. Sont proposées, comme mises en oeuvre possibles :

- *[L'] organisation de débats portant sur les atteintes réelles ou possibles à la liberté et à la dignité de la personne par certains types d'usages du numérique, en privilégiant la question des réseaux sociaux.*
- *[La] réalisation, en lien avec le professeur documentaliste, d'un dossier relatif à un événement et à son exploitation médiatique (projet interdisciplinaire souhaitable) [7].*

Ces différents contenus étant plus que jamais d'actualité, il nous paraît nécessaire de les conserver dans les programmes du nouveau lycée, tout en garantissant l'implication plus explicite du professeur documentaliste dans leur enseignement.

Il serait enfin intéressant que la question du respect de la liberté de chacun dans les usages des médias sociaux, entre autres, soit développée en classe de terminale dans le programme de **philosophie**. Il y aurait ici une complémentarité évidente entre les expertises spécifiques des professeurs de **français**, **EMC** et **philosophie**, et celle du professeur documentaliste.

Domaine 4 - Responsabilité légale et éthique relative à l'information

En classe de seconde, les élèves doivent consolider leurs connaissances sur le droit de l'information, en lien avec leurs pratiques ou les pratiques adolescentes et adultes, notamment sur les deux points centraux que constituent le droit de la propriété intellectuelle, et le droit à l'image. Les approches privilégiées pour l'enseignement de ces contenus comprennent l'étude de cas, les projets de publication, ou encore le débat argumenté.

L'acquisition de connaissances sur le droit et l'éthique de l'information a pour objectif, à ce niveau, d'amener les

élèves à :

- connaître le cadre juridique associé au droit de l'information ;
- comprendre les enjeux liés à la morale et au droit, en termes éthiques et juridiques.

La question des enjeux de l'économie numérique, inhérente à la société de l'information, était jusqu'à présent traitée dans le programme de l'enseignement d'exploration **Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion** [8]. Le thème *Quels sont les enjeux de l'économie numérique ?* permettait ainsi de traiter les notions d'économie de la connaissance et de droits de la propriété intellectuelle (ou économie de l'information et droit de l'information). Il s'agissait, à partir d'exemples choisis dans l'environnement direct des élèves, [de montrer] que le développement des technologies de l'information offre de nouvelles opportunités de croissance, tant en termes de nouveaux produits que d'organisation de l'activité économique ; [d'étudier] en quoi l'économie numérique et l'Internet nécessitent une réponse adaptée à la question de la propriété intellectuelle (brevet, droit d'auteur). La conservation de ces objets d'enseignement dans les nouveau programmes nous paraît importante, peut-être par leur intégration dans le futur programme de **SES**, prévoyant à ce sujet un co-enseignement explicite avec le professeur documentaliste.

La question de l'éthique de l'information, plus précisément, rejoint des considérations relatives aux notions de média et de médias sociaux, interrogeant par exemple la déontologie journalistique ou la possibilité pour tout un chacun de pouvoir publier. Ce point pourra être abordé par le professeur documentaliste en **EMC**, dès la classe de seconde.

Le cycle terminal sera l'occasion d'approfondir ces problématiques, toujours dans le cadre du programme d'**EMC**. Les élèves de première sont actuellement amenés, en lien avec le domaine 3 *Recul critique sur les médias, le numérique et l'information*, à questionner les *enjeux moraux et civiques de la société de l'information*, relativement aux usages individuels et collectifs du numérique, et aux principes juridiques les encadrant. Ce sont là des problématiques également prégnantes dans le monde de l'enseignement supérieur. Une conservation de ces contenus dans les nouveaux programmes, prévoyant de manière explicite un travail approfondi avec le professeur documentaliste, permettra aux élèves d'appréhender au mieux leur poursuite d'études, et l'entrée dans le monde professionnel.

L'enseignement optionnel **Droit et grands enjeux du monde contemporain**, qui peut être proposé en classe de terminale dans le cadre du nouveau lycée, est très certainement l'occasion de questionner le droit de l'information dans le contexte du web et des médias sociaux. Des liens peuvent d'autre part être facilement créés entre cet enseignement et celui de **philosophie**, sur la base de l'étude de la notion de liberté, le professeur documentaliste tenant toute sa place dans un co-enseignement avec ces deux disciplines, pour approfondir les notions info-documentaires également concernées.

Enfin, selon la *Note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat* publiée par vos services en mai 2018, l'enseignement de spécialité **Numérique et sciences informatiques** devra porter une ambition scientifique élevée et appréhender l'*histoire des notions, l'évolution des outils et les enjeux des recherches*. Aussi devra-t-il combiner les approches scientifiques, technologiques, culturelles, sociétales et éthiques qu'engage le développement du numérique et de l'informatique dans notre civilisation. Il s'agira dans ce cadre d'exploiter notamment les entrées suivantes :

- la représentation de l'information
- les questions portant sur le traitement et l'exploitation des informations (big data, ...), sur l'intelligence artificielle, sur l'interface homme -machine, sur les métiers du numérique, sur les possibilités offertes par le numérique pour répondre aux exigences environnementales,...

Compte-tenu des objets d'enseignement mobilisés, l'apport didactique du professeur documentaliste semble ici

incontournable, et devrait faire l'objet d'une inscription explicite dans le futur programme de cet enseignement de spécialité, en complémentarité avec les apports de ses autres collègues enseignants, selon le domaine d'expertise de chacun.

Nous souhaitons que cette contribution puisse apporter matière à votre instance pour concevoir des programmes prenant pleinement en considération l'importance des apprentissages liés à l'information et aux médias dans la réussite des élèves, apprentissages dont la mission d'enseignement dévolue aux professeurs documentalistes peut garantir qu'ils soient enfin dispensés de manière égale à tous les lycéens.

Certains de l'attention que vous saurez porter à ces propositions, nous vous prions d'agrérer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre profonde considération.

G. Sogliuzzo, Présidente
pour le Bureau national de l'A.P.D.E.N.

**Documents de référence

- *Note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat.* CSP, Mai 2018. Disponible sur :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/99/9/CSP-note-analyses-propositions-lycee-mai-2018_942999.pdf
- *Programmes du lycée.* Disponibles sur <http://eduscol.education.fr/pid26017/programmes-du-lycee.html>
- *Vers un curriculum en information-documentation,* A.P.D.E.N., 2015. Disponible sur :
<http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-346.html> et plus précisément le chapitre 7,
Enseignement de l'information-documentation - Lecture critique des programmes du lycée (
<http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-351.html>) et le chapitre 9, *Les bases communes de l'information-documentation au lycée* (<http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-352.html>)

[1] Association des Professeurs Documentalistes de l'Éducation Nationale. <http://www.apden.org>

[2] Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017 définissant les missions des professeurs documentalistes, disponible sur
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

[3] GRCDI : Groupe de Recherche sur les Cultures et la Didactique de l'Information. <https://grcdi.hypotheses.org>. Voir : *Douze propositions pour l'élaboration d'un curriculum info-documentaire*, GRCDI, 2010. Disponible sur :
<https://grcdi.hypotheses.org/propositions-curriculum-infodocumentaire>

[4] Vers un curriculum en information-documentation - publication en onze chapitres. A.P.D.E.N., 2015. Disponible sur :
<http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-346.html>

[5] Programme de l'enseignement commun de français en classe de seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales et programme de l'enseignement de littérature en classe de première littéraire. Arrêté du 21-7-2010 - J.O. du 28-8-2010. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>

[6] Programme de littérature et société en classe de seconde générale et technologique. Enseignement d'exploration. Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010. Disponible sur : http://media.education.gouv.fr/file/special_4/74/5/litterature_societe_143745.pdf

Consultation sur les programmes de lycée

[7] Programme d'enseignement moral et civique : Classes de seconde générale et technologique, de première et terminale des séries générales.

Arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243

[8] Programme des principes fondamentaux de l'économie et de la gestion en classe de seconde générale et technologique : enseignement d'exploration. Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010. Disponible sur :

http://media.education.gouv.fr/file/special_4/73/7/economie_gestion_143737.pdf